

# L'abolition de la limite de contenu étranger des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

## Un peu d'histoire

Dans les régimes enregistrés, le contenu étranger a été longtemps assujéti à une limite qui a varié au fil des ans. D'abord fixé à 10 %, ce plafond a été graduellement augmenté de 2 % par année à compter de 1991. Cette hausse a réjoui les investisseurs institutionnels (dont d'importantes caisses de retraite) qui se plaignaient à plus d'un titre de cette contrainte. D'abord parce que la limite les forçait à investir 80 % de leur portefeuille au Canada, ensuite parce qu'elle les empêchait de profiter pleinement des rendements plus attrayants des bourses étrangères (en particulier celle des États-Unis), alors que notre huard ne volait pas bien haut.

Le plafond a été maintenu à 20 % jusqu'en 2000, année où il a été haussé à 25 %, avant d'être porté à 30 % en 2001. Les investisseurs canadiens ont applaudi cette mesure et réagi assez rapidement en augmentant leurs positions en actions étrangères. Toutefois, le moment s'est avéré plutôt mal choisi, car cette période a coïncidé avec un creux historique pour le dollar canadien qui valait alors 0,64 \$ US. De plus, la Bourse canadienne s'apprêtait à connaître une de ses meilleures superperformances par rapport aux autres actions étrangères propulsées par un prix du pétrole et des matières premières à la hausse.

En 2005, à l'occasion de son budget, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'abolition définitive de la limite de 30 % qui restreignait la proportion des avoirs pouvant être investis en titres étrangers. Cette décision a surpris la plupart des investisseurs qui n'ont cependant pas modifié de façon importante les répartitions géographiques de leurs placements. Cela n'est pas surprenant

étant donné que seulement 18 % des fonds de pension détenaient effectivement 30 % de titres étrangers, selon une étude de la firme AON. C'est d'autant moins étonnant que les investisseurs ont obtenu d'excellents rendements récemment avec leurs actions canadiennes, alors que leurs positions américaines ont subi les contrecoups de la hausse importante (35 %) du huard au cours des trois dernières années.

## L'avenir

Maintenant que les possibilités de placement dont jouissent les investisseurs sont élargies, ils doivent se poser la question suivante : puisqu'il n'y a plus de contrainte quant au contenu étranger, quel devrait être le pourcentage des investissements à l'extérieur du Canada ?

Sans connaître précisément la réponse, on peut affirmer que, conformément aux principes de diversification caractérisant une gestion de portefeuille saine, il serait avisé d'investir au moins la moitié des actions à l'extérieur du Canada. En effet, le marché boursier canadien ne représente que 3 % de la capitalisation boursière mondiale et il est très concentré dans trois secteurs économiques : les services financiers (30 %), l'énergie (30 %) et les matières premières (15 %). Ces deux derniers secteurs sont d'ailleurs très cycliques. D'importants secteurs non cycliques tels que les soins de santé (1 %) et les produits de consommation (3 %) sont quasiment inexistant dans l'univers boursier canadien.

Il faut aussi prendre un peu de recul et réaliser qu'en dépit de la bonne tenue de la bourse canadienne depuis cinq ans, ce sont encore les actions



**Par la Fédération  
des médecins omnipraticiens  
du Québec**

**Épargne et investissement**

- Fonds FMOQ
- Autres fonds communs de placement
- Produits d'Épargne Placements Québec
- Dépôts à terme
- Service complet de courtage en valeurs mobilières (REER autogéré, courtage à escompte ou de plein exercice)
- Service complet de planification financière

**Les Fonds d'investissement**

**FMOQ inc. : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597**

**Programmes d'assurances**

- Assurances de personnes
- Assurances automobile et habitation
- Assurances de bureau
- Assurance-médicaments et assurance-maladie complémentaires
- Assurances frais de voyage et annulation

**Dale-Parizeau LM : (514) 282-1112 ou 1 877 807-3756**

**Pro-Fusion « auto »**

- Achat – Vente
- Voitures neuves ou usagées
- Location
- Financement d'auto

**Pro-Fusion : (514) 745-3500 ou 1 800 361-3500**

**Téléphone cellulaire et téléavertisseur**

Bell Mobilité Cellulaire : (514) 946-2884 ou 1 800 992-2847

**Tarifs hôteliers d'entreprise pour les membres de la FMOQ**

FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499

**Direction des affaires professionnelles**

D' Michel Desrosiers, directeur

**FMOQ : (514) 878-1911 ou 1 800 361-8499**

**Autres services**

- Assurance-responsabilité professionnelle

**Rendements au 31 mars 2006**


Indice	Rendement annuel composé	
	5 ans	25 ans
S&P/TSX (Canada)	11,7 %	9,8 %
MSCI monde (\$ CA)	0,6 %	11,5 %

mondiales qui ont offert le meilleur rendement à long terme, comme l'indique le *tableau* ci-dessus.

Ce rendement plus élevé des actions mondiales a même été obtenu avec un niveau de risque (une volatilité) moindre. Tout modèle de répartition d'actifs basé sur ces statistiques à long terme militerait donc en faveur d'un portefeuille contenant un fort pourcentage d'actions mondiales.

La réalité n'est toutefois pas aussi simple. Les gens préfèrent investir dans ce qu'ils connaissent le mieux et, conséquemment, dans ce qui est plus près d'eux. Ce phénomène est déjà observé dans la plupart des pays qui n'imposent pas de limite de contenu étranger (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, etc.).

Il n'est donc pas possible de prévoir quel pourcentage des régimes de retraite (REER, fonds de pension, etc.) sera investi à l'étranger d'ici quelques années.

Si votre réticence à investir davantage à l'étranger est fondée sur les possibilités que le dollar canadien continue à s'apprécier et provoque des pertes de change qui nuiront à vos investissements, sachez qu'il est maintenant très facile d'investir à l'étranger, tout en vous prémunissant contre les variations du taux de change. Parlez-en à votre conseiller financier ! 

**Date de réception :** 6 avril 2006

**Date d'acceptation :** 24 avril 2006

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8  
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088

740-2954, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418

Courriel : [info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

Site Internet : [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929